

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 8 juin 2017	Dossier complet le : 10 juillet 2017	N° d'enregistrement : 2017-4939

### 1. Intitulé du projet

Aménagement de l'accès et du poste de secours de la plage du Pavillon Royal à Bidart

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale SIAZIM

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Mr Michel VEUNAC

RCS / SIRET 25640115900015 Forme juridique Etablissement public syndicat

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
11° a) Travaux et aménagements en zone côtière destinés à combattre l'érosion	Ouvrages et aménagements côtiers destinés à combattre l'érosion et susceptibles de modifier la côte par la construction d'enrochements, d'ouvrages de défense contre la mer et d'aménagements côtiers. (Au titre de la Loi sur l'Eau, le projet est concerné par le chapitre "impacts sur le milieu marin" : rubrique 4.1.2.0)

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la construction d'un poste MNS aux normes d'une superficie d'environ 60 m<sup>2</sup>. En effet la plage du Pavillon Royal ne dispose pas actuellement de poste MNS pérenne nécessaire à la sécurité des usagers.  
Il prévoit également la modification de la rampe d'accès à la plage avec protection en enrochement (après démolition de la rampe existante). La stabilisation du pied de falaise est également prévue afin de sécuriser la plage et ses usagers (protection du pied de talus contre l'érosion marine).

## 4.2 Objectifs du projet

Les aménagements prévus au niveau de la plage du Pavillon Royal permettront :

- de sécuriser l'accès à la plage en modifiant la rampe existante et en améliorant son utilisation par les piétons ;
- de stabiliser le pied de falaise et ainsi sécuriser les usagers ;
- de permettre une surveillance globale de la zone de baignade avec la construction d'un poste MNS surplombant la plage.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus hors période touristique après la saison 2017 et avant l'été 2018.

Les aménagements prévus comprendront :

- des travaux préparatoires (démolition de la rampe existante, dépose des objets mobiliers interférants et décapage de l'enrobé existant);
- des terrassements au droit des aménagements, incluant l'évacuation des déblais en résultant s'ils ne sont pas réutilisés;
- des travaux d'aménagement de la rampe de descente à la plage (pente 15%) :
  - > grave bitume (10 cm) et enrobé (4 cm) entre 20 et 12 m NGF,
  - > dalle béton (épaisseur 60 cm) entre 12 et 3,5 m NGF,
  - > protection en enrochement de la rampe sur 70 ml.
- des travaux de protection du pied de talus sableux sur 60 ml avec la construction d'une butée de pied et d'un talus support en matériaux 50/150kg. Un filtre en enrochement calcaire 0,5/1T et une carapace en enrochement d'ophite 2/5T seront mis en place entre 2,5 et 8 m NGF selon une pente 3H/2V;
- la construction d'un poste MNS au niveau du camping du Pavillon Royal d'une superficie d'environ 60 m<sup>2</sup>.

Les assises des enrochements seront en matériaux drainants calcaires 50/150mm.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase exploitation, une rampe d'accès bétonnée à partir de 12m NGF permettra d'accéder à la plage en toute sécurité.

Un poste MNS surplombera la plage afin de permettre une surveillance de l'ensemble de la zone de baignade.

L'enrochement du pied de falaise permettra de lutter contre les glissements de terrain et de sécuriser les usagers.



#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis d'aménager
- Déclaration d'Intérêt Général : Les aménagements projetés entrent dans le champ du 5) de l'article L211-7 du CE. Les travaux contribuent indirectement à la défense d'intérêts privés, ils doivent donc être déclarés d'intérêt général.
- Dossier déclaratif "Loi sur l'Eau" relatif à la rubrique 4.1.2.0 "Travaux d'aménagement portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur ce milieu, d'un montant supérieur ou égal à 160 000 euros mais inférieur à 1 900 000 euros" incluant une notice d'évaluation des incidences Natura 2000 au regard du site n°FR7200776 "Falaises de Saint Jean de Luz à Biarritz"

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale des aménagements	2 000 m <sup>2</sup> environ
Superficie des enrochements	1 500 m <sup>2</sup> environ
Hauteur de l'enrochement/remblais	de 0,6 mètre à 5 mètres

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Plage du Pavillon Royal  
Avenue du Prince de Galles  
64210 Bidart

Parcelles AW 7, 160a (camping du  
Pavillon Royal), 239, 240, 241, 242 et  
243.

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),  
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de  
l'annexe à l'article R. 122-2 du  
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 1\_° 34' 54" 84 Lat. 43° 27' 23" 16

Point d'arrivée :

Long. 1\_° 34' 55" 83 Lat. 43° 27' 20" 01

Communes traversées :

Bidart

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation  
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les  
différentes composantes de votre projet et  
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II n°720012822 "Milieux Littoraux de Biarritz à la pointe de Saint-Barbe". La situation du projet au regard de cette ZNIEFF est cartographiée en annexe 6.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bidart est une commune "Loi littorale", le projet est situé au niveau de la côte (plage).
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La cartographie stratégique du bruit établie au niveau du pôle territorial Côte Basque Adour permet d'identifier la zone projet comme une zone à moindre bruit (moins de 50 dB).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone projet se trouve à environ 530 mètres du Château d'Ilbarritz, inscrit Monument Historique en 1990. Les travaux se trouvent à environ 1 500 mètres du site inscrit "Site du littoral" n° SIN0000215.



Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par le risque "mouvement de terrain" principalement lié au trait de côte (aléa moyen risque retrait argile et risque sismique modéré). Les aménagements visent à répondre aux objectifs identifiés dans le cadre de la stratégie locale de gestion du trait de côte. Ils ont été élaborés en cohérence avec le choix stratégique retenu . Bidart dispose d'un Plan de Prévention des Risques inondations concernant le fleuve Uhabia pour lequel le site n'est pas concerné. Bidart est identifiée au sein d'un Territoire à Risque Important, bénéficiant d'une stratégie locale de déclinaison du PGRI Adour Garonne. La zone projet est concernée par l'aléa inondation par submersion marine.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les aménagements projetés sont situés au niveau du site n°FR7200776 "Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz". Il est noté également la présence du site Natura 2000 n°FR7200813 « Côte Basque rocheuse et extension au large » localisé à environ 1 km du littoral basque.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit la mise en place d'un masque drainant en pied de talus dont l'objectif est d'éviter la détérioration (sous l'effet des cycles des marées) des protections en enrochement mises en place. Ce dispositif n'aura pas d'impact significatif sur la ressource en eau.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des blocs d'enrochement seront acheminés sur site ainsi que les matériaux de remblais nécessaires à la mise en oeuvre du projet. Les enrochements seront issus de qualité agréée par le ministère MEDDE.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon l'inventaire des habitats naturels réalisé entre 2015 et 2017 et la cartographie associée (cf annexe 7), le projet se situe au niveau de la rampe d'accès et de l'enrochement existant ainsi que de la falaise maritime nue et de la plage. Les habitats naturels présentant un intérêt écologique et les habitats d'intérêt communautaire identifiés au niveau du site ne seront pas impactés par les travaux. Des mesures de protection seront mises en place en phase chantier (afin notamment d'éviter la divagation des engins).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'inventaire réalisé au niveau de la zone projet a mis en évidence des habitats d'intérêt communautaire (cf ci dessus). La définition du projet s'est attachée à éviter ces habitats. La falaise au niveau de la plage du Pavillon Royal ne constitue pas, de par sa configuration morphologique, de gîte pour les espèces de chiroptères identifiées au sein du site n°FR7200776. Ainsi aucune incidence n'est attendue sur le site N 2000 n°FR7200776 "Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz". Le dossier déclaratif Loi sur l'Eau déposé dans le cadre du projet comportera une notice d'évaluation des incidences du projet au regard de ce site.



	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme vu précédemment, l'inventaire réalisé a permis de cartographier les habitats naturels au niveau de la zone d'aménagement projetée. Le projet s'inscrit au niveau de la rampe d'accès et de l'enrochement existants ainsi qu'au droit de la plage et de la falaise nue. Ainsi aucune espèce patrimoniale ni aucun habitat d'intérêt écologique n'est susceptible d'être impacté par le projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit au niveau de la rampe d'accès et de l'enrochement existants et au droit de la plage et de la falaise nue. Aucune consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers n'est donc prévue. Le projet ne prévoit pas de consommation d'espaces maritimes. Une demande d'autorisation d'occupation du DPM est prévue. Les aménagements sont conformes à la stratégie du trait de côte, en effet des actions minimales ont été retenues afin de réduire l'impact anthropique.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les aménagements projetés de la plage du Pavillon Royal s'inscrivent dans la stratégie locale du trait de côte et participent à ce titre à remplir l'objectif recherché sur cette partie du linéaire du littoral (protection contre l'érosion et valorisation paysagère, renfort de la sécurité des cheminements en falaises et maintien de l'utilisation de la plage).  Le site est également concerné par le risque de submersion marine.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, les matériaux nécessaires à l'enrochement seront acheminés sur site à l'aide d'engins adaptés. Un trafic supplémentaire lié à l'exécution des travaux est prévu.  Aucun trafic supplémentaire n'est attendu en phase exploitation.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La phase chantier pourra entraîner des nuisances sonores. L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de manière à respecter la législation en vigueur et à réduire au maximum les nuisances.  Aucune nuisance sonore n'est attendue en phase exploitation.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>La phase chantier pourra être source de vibrations temporaires liées à l'exécution des travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le poste MNS intégrera des sanitaires et des douches et occasionnera à ce titre des effluents de type eaux usées domestiques. Ces eaux usées seront raccordées au réseau de l'Agglomération Pays Basque et acheminées dans la station de traitement de Marbella.</p> <p>Les aménagements prévoient la gestion des eaux pluviales avec la mise en place de caniveaux au niveau de la rampe et du poste MNS. Ces eaux pluviales seront collectées et dirigées vers l'exutoire existant au droit de l'enrochement.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement de la rampe d'accès, du poste MNS et la mise en place de l'enrochement en pied de falaise bénéficieront d'une intégration paysagère respectant les caractéristiques du site.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

La définition du projet s'est attachée à éviter les enjeux environnementaux du site et notamment les HIC identifiés en marge du projet.

En effet, le projet sera implanté au droit de zones anthropisées, de la plage entretenue et de la falaise nue. Il évite ainsi la végétation et les habitats naturels sensibles à proximité.

La carte des habitats naturels du site concernés par le projet est annexée au formulaire (annexe 7).

Des mesures préventives seront mises en place en phase chantier. Ces mesures consistent en :

- la mise en défens des espaces naturels et des habitats d'intérêt communautaire, afin d'éviter la divagation des engins et du personnel de chantier;
- la réduction des nuisances sonores;
- la réduction des risques de pollutions des eaux par rejet d'huiles, hydrocarbures ou autres substances indésirables (absence de stockage d'huile ou de carburant sur site, absence d'opérations de vidange remplissage des réservoirs sur le site, absence de stationnement d'engins en dehors des périodes de chantier, « kits » de dépollution dans tous les engins).

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les inventaires réalisés dans le cadre du projet ont permis d'identifier les enjeux liés aux habitats naturels de la zone travaux. Le projet s'est attaché à éviter les zones d'intérêt écologique et les habitats d'intérêt communautaire. Ainsi les travaux concernent la rampe d'accès et l'enrochement existant ainsi que que la falaise maritime nue. Des mesures préventives seront appliquées en phase chantier.

La réalisation d'un dossier Loi sur l'Eau incluant une Notice N2000 relative au site "Falaises de St-Jean-de-Luz à Biarritz" permettra une prise en compte globale des incidences potentielles du projet sur l'environnement ainsi que la mise en oeuvre de mesures d'évitement et de protection des milieux naturels à enjeu.

Ainsi, il n'apparaît donc pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale (redondance).

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>



## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Inventaire des habitats naturels au niveau des aménagements projetés.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Biarritz

le, 30/05/2017

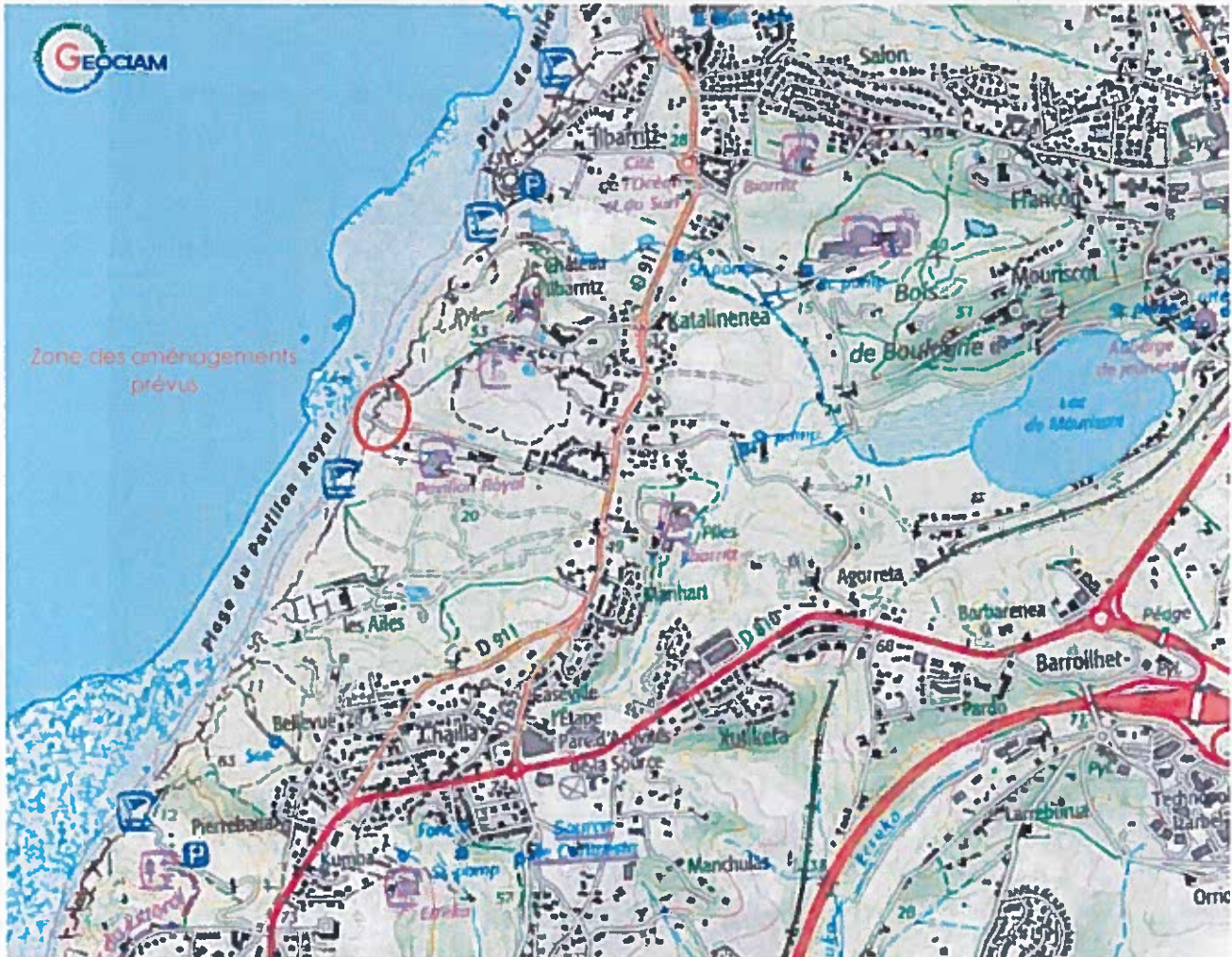
Signature

Le Président du S.I.A.Z.I.M.

  
M. VEUNAC

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

## ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION



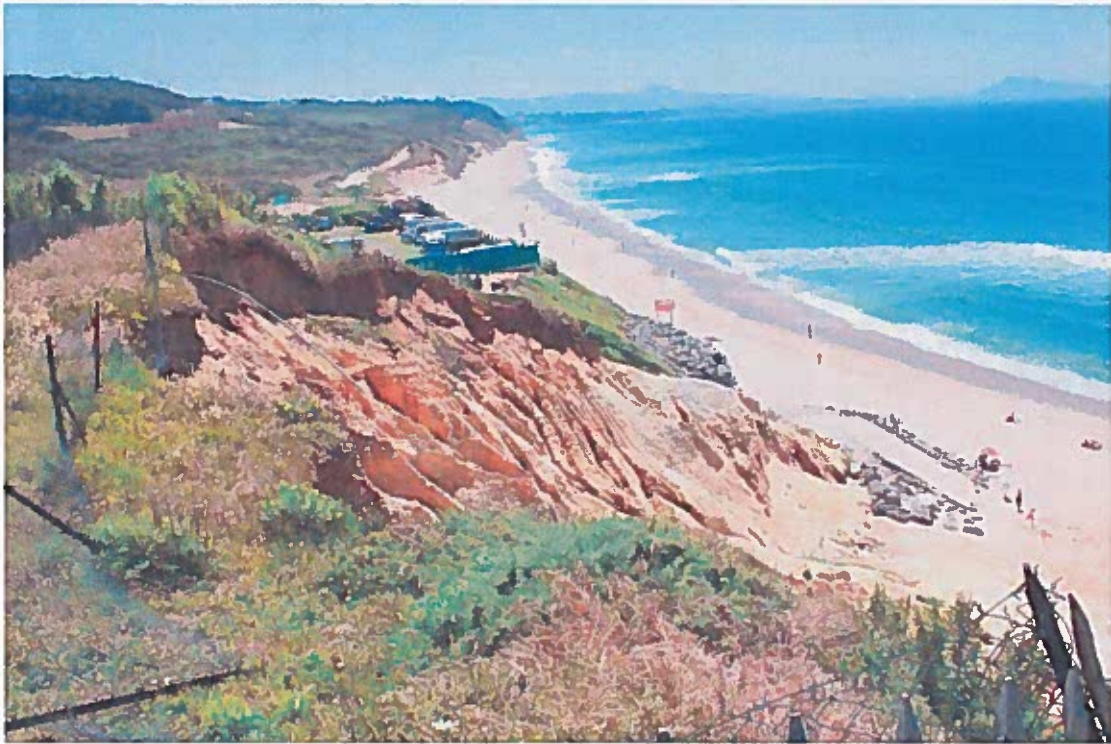
Echelle 1 : 21 000



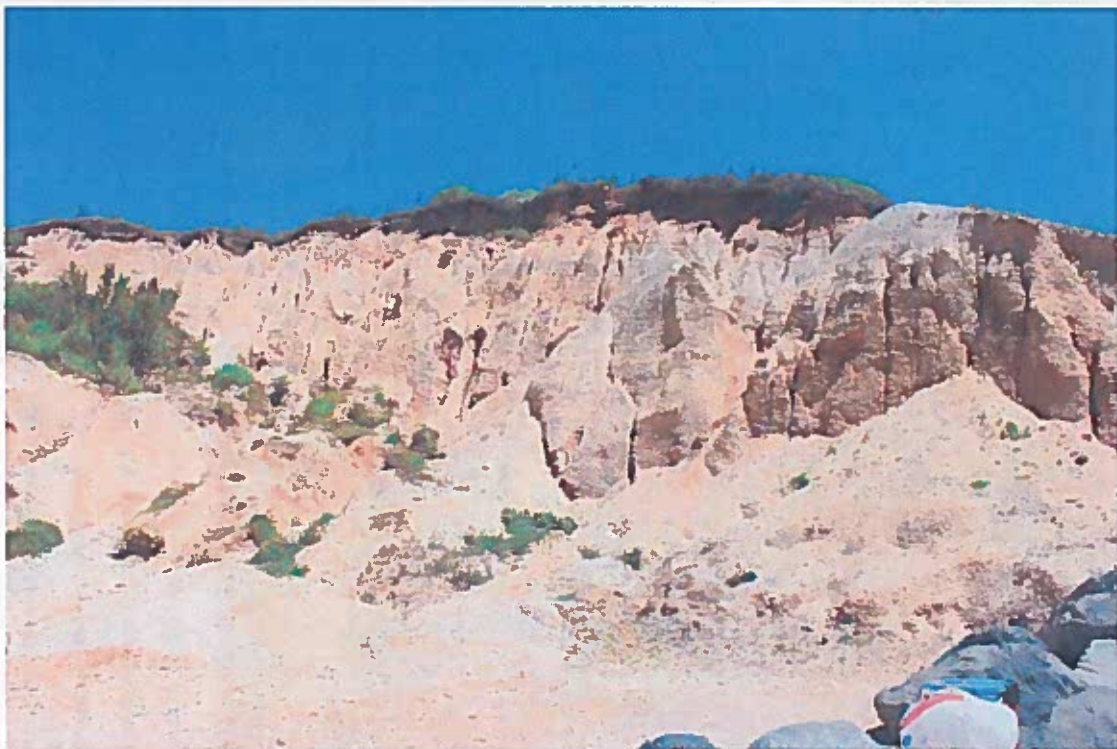
### ANNEXE 3 : PRISES DE VUE



Vue 1



Vue 2





B	13.04.17	G. Jauregui	M. Carpentier	Travaux de confortement de la rampe d'accès à la plage du Pavillon Royal
Rev. Date	Auteur	Visé par	Dossier de Consultation des Entreprises	
Propriétaire Dept				
anteagroup		Plan de masse du projet de confortement et d'aménagement		
Projet N° :	AQU210079	Rapport N° :	AA2231A	

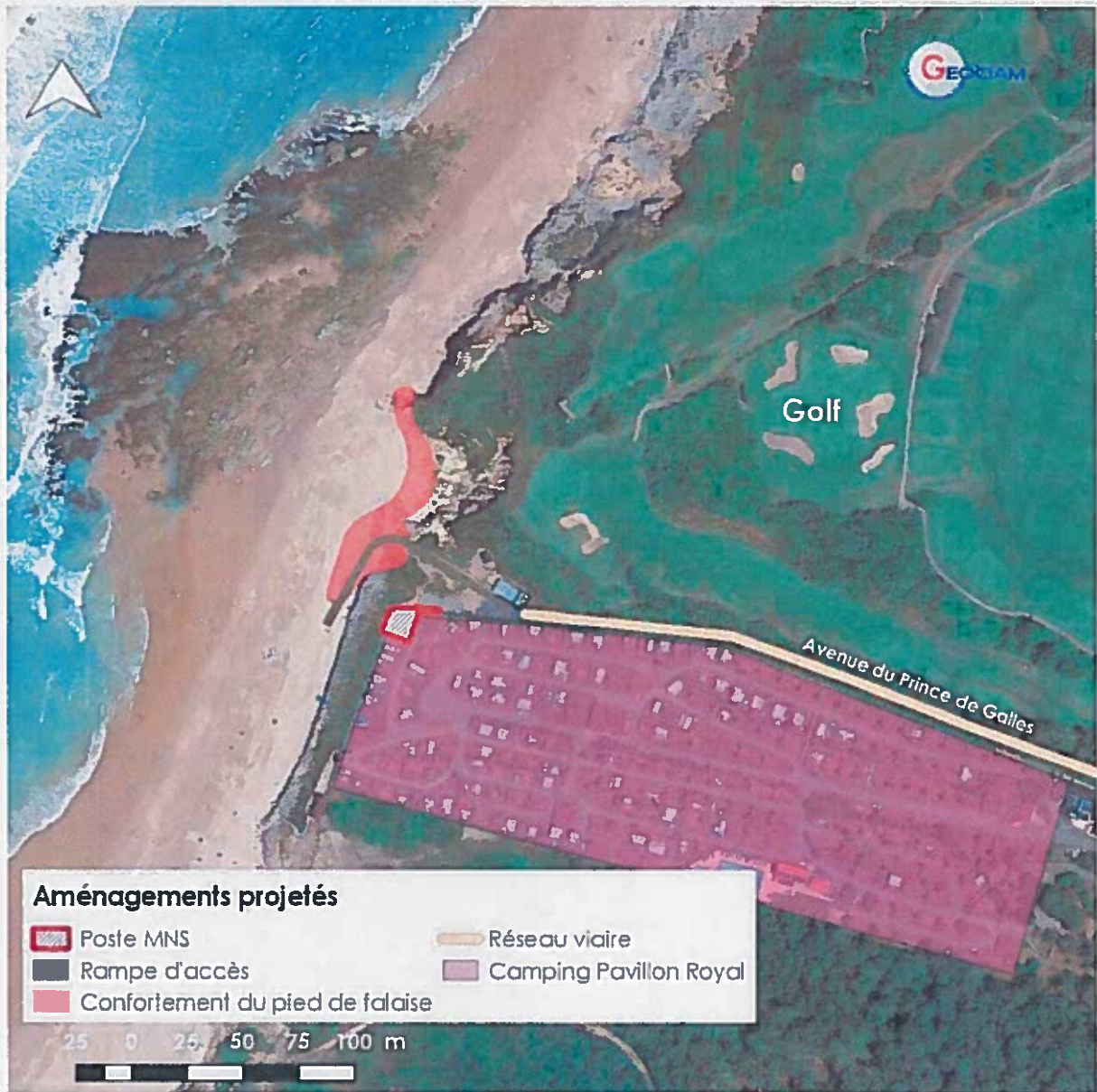


**LEGENDE**

	Rampe 15% définitive "arrondée"
	Rampe 15% définitive bétonnée (Epi:0.6m) (12.0 à 5.0 m NGF)
	Rampe 15% définitive bétonnée (Epi:0.6m) (5.0 à 3.5 m NGF)
	Protection de pied en enrochement ophiolite 2/5T
	Rambblement arrière "Tigre + rambblement 50/150 kg"



## ANNEXE 5 : PLAN DES ABORDS





## ANNEXE 6 : ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX AU NIVEAU DU PROJET

